

## La Lettre de l'Expansion

Lundi 19 mars 2007

### *La coulisse de la semaine*

#### **SOCIÉTÉ EUROPÉENNE : LA FRANCE PRÉPARE LA RÉVISION DE SON STATUT**

Le statut de société européenne a beau exister depuis 2001, ce n'est qu'en novembre dernier que la transposition a été finalisée en France. Et c'est au même moment que Pascal Clément, le garde des Sceaux, a demandé à Noëlle Lenoir, ancienne ministre des Affaires européennes et ancien membre du Conseil constitutionnel, de préparer un rapport permettant l'évaluation du statut de la société européenne, ce qui n'a encore jamais été fait. Ce rapport, qui lui sera remis cette semaine, est un prélude à une révision du règlement de la SE prévu en 2009 et auquel la France va largement contribuer lors de sa présidence de l'Union européenne, au second semestre 2008.

Au-delà de l'analyse détaillée du concept de société européenne et de sa description juridique, ce document de près de 200 pages explique comment la SE est un modèle social et relate les expériences des premières entreprises ayant choisi ce statut. Elles ne sont pas encore très nombreuses - 70 sont

recensées, dont deux seulement en France, Viel & Cie Finance et Innovatis - mais d'autres sont en voie de constitution. En France toujours, Scor devrait achever sa mutation en juin, suivi par trois autres entreprises.

Noëlle Lenoir ne s'est pas contentée d'un état des lieux, elle liste une série de propositions permettant d'alimenter la réflexion des Etats membres. Elle avance ainsi l'idée d'ouvrir ce statut à toutes les sociétés, quels que soient leur statut ou leur taille, ou celle de faciliter toutes les fusions transfrontalières en supprimant les contraintes juridiques. Côté fiscalité, elle veut promouvoir l'harmonisation des bases de l'impôt sur les sociétés. Dans un souci de transparence, elle propose la création d'un registre européen des sociétés, calqué sur l'Office européen des marques. Ainsi que la mise en place, auprès de la Commission, d'un forum européen du droit international privé «afin de remédier au maquis actuel». ■